

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1961 B 00027
Numéro SIREN : 576 150 270
Nom ou dénomination : CENOVIA

Ce dépôt a été enregistré le 24/07/2019 sous le numéro de dépôt 9359

Greffe du tribunal de commerce du Mans



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 24/07/2019

Numéro de dépôt : 2019/9359

Type d'acte : Procès-verbal du conseil d'administration
Divers

Déposant :

Nom/dénomination : CENOVIA

Forme juridique : Société anonyme d'économie mixte

N° SIREN : 576 150 270

N° gestion : 1961 B 00027





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2019
PROCES VERBAL

Le Conseil d'Administration de la Société Cénovia s'est réuni ce jour à 12H00 à l'agence commerciale Cénovia située Parking de la République – niveau -1 à Le Mans, sous la présidence de Monsieur Jacques Gouffé.

Etaient présents :

- M. Gouffé - Maire Adjoint, représentant La Ville du Mans
- Mme Dubois – Le Mans Métropole
- Mr Morançais – Chambre de Commerce et d'Industrie du Mans
- Mr Hervé – Mancelle d'Habitation
- Mme Karamanli – Le Mans Métropole
- M. Batiot – Le Mans Métropole
- Mme Rivron – Le Mans Métropole

Etaient excusés :

- M. Bourhis – Caisse des Dépôts et Consignations pouvoir à M. Gouffé
- M. Soulard – Le Mans Métropole
- M. Gleron – Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire
- Mme Bureau – Caisse des Dépôts et Consignations pouvoir à M. Batiot

Assistaient également :

- Mme Carron - Directeur de Cénovia
- M. Huet - Directeur Administratif et Financier de Cénovia
- M. Lammens – Directeur Opérationnel de Cénovia
- Mme Le Fourn - Assistante de Direction de Cénovia
- M. Dilasser – Directeur Général Adjoint Direction Financière et Juridique
- Mme Naveau – Cifralex Commissaire aux Comptes

Monsieur le Président Directeur Général ouvre la séance.

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 JANVIER 2019

Monsieur Bourhis souhaite apporter les modifications suivantes :

Délibération 1 : approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 18 janvier 2019

Résolution 2 : le CA prend acte du remplacement de M. Olivier Biencourt par Mme Françoise Dubois en tant ... »

Résolution 3 : le CA prend acte « »

Résolution 4 : le CA prend acte « »

Résolution 5 : point Développement et Stratégie

Appel d'offre de Savigné l'Evêque : le CA prend acte

Appel d'offre gestion du stationnement de l'hôpital du Mans : Accord pour poursuivre

Portage du Techno campus : intervention de Olivier Bourhis à modifier « M. Bourhis souligne l'importance de l'analyse à faire sur le modèle économique du preneur » : accord de principe pour poursuivre l'instruction

Portage d'ombrières photovoltaïques : Le CA prend acte

Résolution 6 :

Patinoire City Glace : Le CA prend acte

C'Foot Indoor : intervention de Olivier Bourhis à modifier « M. Bourhis souligne le risque d'un soutien abusif apporté par Cénovia à la Société C'Foot Indoor » : le CA prend acte.

A la suite de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. PRISE D'ACTE DU REMPLACEMENT DE MONSIEUR MARC DEVAUX PAR MONSIEUR GILDAS GLERON EN TANT QUE REPRESENTANTE DE LA CAISSE D'EPARGNE BRETAGNE PAYS DE LOIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration prend acte du remplacement du représentant de la Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire. Monsieur Gildas Gleron remplace Monsieur Marc Devaux en tant que représentant de La Caisse d'Epargne Bretagne Pays de Loire au sein du conseil d'administration.

3. CESSION DES BUREAUX SITUES AU 40 RUE DE LA GALERE

Madame Carron rappelle que les bureaux des 40 et 24/28 rue de la Galère au Mans étaient loués au Pôle Métropolitain jusqu'au 28 février dernier.

Au dernier conseil d'administration, la cession des locaux sis au 40 et la mise en location des locaux sis au 24/28 rue de la Galère récemment rénovés et très bien situés ont été actées.

Un mandat de location a été donné à Century 21. Il est proposé de renforcer la communication en s'appuyant sur les réseaux sociaux et les journaux locaux.

Concernant la vente des bureaux situés au 40 rue de la Galère, ce bien a été évalué à 300 K€ avec rénovation (estimation de CEI, Paris et l'agence 21 Century au Mans) : les travaux de rénovation chiffrés par notre architecte sont estimés à 40 K€.

Madame Carron propose de vendre en l'état et précise que Citya est intéressé par l'achat de ces bureaux.

Il est proposé de leur faire une offre à 250 K€ correspondant au prix du marché. La surface des locaux est de 256,64 m2 et 2 caves à vocation de local d'archives sont également comprises dans ce prix.

Madame Rivron demande s'il y a une marge de négociation.
Monsieur Hervé souligne que la proposition de prix ne doit pas être inférieure à 250 K€.

A la suite de ces échanges, le Conseil d'Administration prend acte de démarrer la négociation à 260 K€ et de ne pas descendre sous un prix minimum de 225 à 230 K€.

4. SOCIETE DE PROJET : OMBRIERES PHOTOVOLTAÏQUES

Monsieur Jacques Gouffé précise que la loi de transition énergétique a fixé comme objectif la neutralité carbone à horizon 2050.

Le territoire du Pays du Mans et de Le Mans Métropole s'inscrivent dans cette démarche et ont retenu un scénario qui prévoit, à horizon 2050, une baisse de la consommation d'énergie de 50% environ, passant de 7 300 GW à 3 700 GW, et une forte progression d'énergie décarbonée, issue du renouvelable ou de récupération. Il s'agit de passer d'une production de 381 GW à 3 700 GW

Pour atteindre ces objectifs, l'ensemble des énergies renouvelables devra être sollicité : photovoltaïque, solaire thermique, biomasse, bois énergie, méthanisation, éolien, géothermie, etc.

La collectivité a amorcé la démarche, elle a lancé un plan de développement de l'énergie solaire et toute une série d'expérimentations.

L'extension du réseau de chaleur de la Chauvinière, le futur réseau de chaleur du nord-ouest (université, hôpital, épine)

La démarche hydrogène, un bus à hydrogène va être mis en service dans le courant de l'année 2019.

Des toitures de bâtiments publics propriétés de la ville ou de la métropole sont dotées de panneaux photovoltaïques, d'autres vont suivre. Un cadastre solaire va être mis à la disposition de la population

Après les champs photovoltaïques d'Allonnes, et de réseau ferré de France, un nouveau site est en cours d'identification. Ces trois gros sites cumulés représentent la consommation de 10 000 habitants environ.

C'est à la fois important, encourageant mais insuffisant si nous voulons atteindre nos objectifs dans la lutte contre le bouleversement climatique.

Nous devons mobiliser le plus de gisements possibles.

Nous présentons aujourd'hui deux nouveaux développements : des ombrières de parking dotées d'une couverture photovoltaïques et une démarche d'autoconsommation.

Monsieur Gouffé présente les 2 filiale de portage en SAS :

- + SAS de portage pour les ombrières de parking

Les parkings situés sur le territoire de la Métropole représentent un potentiel intéressant, ils n'obèrent pas une urbanisation future et n'utilisent pas de terres à vocation agricole ou naturelle.

La Métropole via sa SEM, Cénovia, se propose de favoriser la création d'ombrières de parkings, couvrant chacune une quarantaine de places de stationnement, couvertes par des panneaux photovoltaïques. Ces centrales photovoltaïques d'une surface de 600 m² environ auront une puissance unitaire de 100 KWc. Elles seront dotées d'un point de recharge pour véhicules électriques. Selon les cas, l'électricité sera injectée dans le réseau ou autoconsommée.

Une pré commercialisation a été amorcée, 35 implantations ont été repérées, dont une douzaine sur des sites de la collectivité notamment les parkings relais de la Setram et le parking du personnel, de la Chauvinière, de la Pincenardière et du gymnase des Bruyères.

Monsieur Gouffé indique que des sociétés privées sont également intéressées par l'installation d'ombrières sur leurs parkings.

L'objectif est d'installer en deux ans 50 ombrières de ce type ce qui revient à développer une puissance de 5 MW.

Il est proposé de créer une SAS avec un partenaire privé, See You Sun, connu de Cénovia et dont les dirigeants ont développé le champ photovoltaïque de la Zac du Monné il y a quelques années via la structure Langa Solar, revendue récemment à Engie.

Cette SAS sera détenue majoritairement par la société See You Sun, et il est proposé que Cénovia entre au capital à hauteur de 5 à 10 % soit entre 50 et 100 K€ maximum.

Il est également prévu que Cénovia soit rémunérée en qualité d'apporteur d'affaires à hauteur de 2K€ par ombrière installée.

Madame Carron précise que 35 sites étant déjà identifiés, notre rémunération en tant qu'apporteur d'affaires est estimée à 70 K€ soit environ l'équivalent du capital apporté.

Monsieur Gouffé propose d'entrer au capital de la future SAS.

+ SAS pour les projets en autoconsommation

See You Sun commercialise également des centrales photovoltaïques destinées à produire de l'énergie en autoconsommation.

Le marché cible est composé des collectivités ou entreprises qui consomment de l'électricité d'une manière continue toute l'année. Il s'agira d'adapter la production d'électricité au talon de leur consommation.

L'objectif est d'installer 10 centrales de ce type par an.

Le montant de l'investissement est estimé à 2 450.000 € HT pour 10 centrales.

Pour cette SAS détenue également majoritairement par la société See You Sun, Cénovia serait rémunérée en qualité d'apporteur d'affaires à hauteur de 2K€ par centrale installée. Monsieur Gouffé propose d'entrer au capital à hauteur de 5 à 10 % soit entre 25 et 50 K€.

Pour ces 2 projets de SAS, une participation citoyenne au capital pourra être envisagée par la mise en place d'une campagne de financement participatif, permettant de réduire le capital apporté par les deux associés.

Monsieur Gouffé propose d'entrer au capital de la future SAS.

A l'issue de la présentation, un débat s'engage.

Monsieur Huet précise que dans le cadre, d'une SAS, les risques sont limités aux apports et précise que Le Mans Métropole et la Ville du Mans vont délibérer pour acter l'entrée de Cénovia dans cette future SAS. D'autre part, un pacte d'associé sur la durée de vie de la société sera demandé pour se prémunir en cas de vente.

Madame Carron souligne que Cénovia connaît bien les montages en SAS et rappelle celles créées comme la SAS Alzheimer et la SAS Résidence Tourisme Visitation pour des montants d'investissements et de capital bien supérieurs à ces 2 projets envisagés.

Monsieur Dilasser indique que des éléments juridiques complémentaires sont nécessaires pour présenter ce projet au vote du conseil municipal et communautaire.

Monsieur Dilasser souligne également que pour les sites appartenant à la collectivité, une mise en concurrence sera nécessaire.

Monsieur Hervé demande si une contrepartie financière sera versée aux propriétaires du foncier sur lequel les ombrières seront installées, sinon, l'abus de bien social pourrait être recherché.

Monsieur Gouffé répond qu'un loyer symbolique sera versé.

Monsieur Gouffé indique que chaque ombrière sera livrée avec une borne de recharge pour véhicule électrique et des branchements supplémentaires seront proposés aux utilisateurs.

Madame Karamanli demande si ces bornes permettront la recharge rapide des véhicules car il en existe très peu en Sarthe. Madame Dubois confirme que de nombreux manceaux sont obligés de faire de longues distances pour trouver des bornes de recharge.

Monsieur Gouffé rappelle que l'objectif principal des ombrières est la production d'énergie renouvelable et non le chargement rapide des véhicules. Cependant, les voitures pourront être rechargées sur des parkings où les usagers restent plus longtemps comme les parkings du personnel de la Setram par exemple ou de bureaux.

Monsieur Gouffé indique que Le Mans Métropole Habitat est également par l'installation de garages à vélos et motos sur leurs parkings aériens ainsi que des ombrières.

Afin de pouvoir se prononcer sur l'entrée de Cénovia dans la société de projets pour le portage des ombrières, les administrateurs demandent des éléments complémentaires et une analyse juridique qui conforte la note rédigée par Cénovia sur l'analyse des risques :

- Le business plan
- La note juridique qui a été transmise à Le Mans Métropole
- Une analyse juridique par un juriste de la SCET

Monsieur Gouffé indique que ces éléments vont être envoyés à l'ensemble des administrateurs et propose une réunion d'information le vendredi 22 mars à 14H00 pour étudier ces documents. La date de cette réunion est actée.

5. TECHNOCAMPUS

Madame Carron présente l'état d'avancement du projet, rappelle qu'il est piloté par la Sem Régionale nouvellement dénommée Solutions Eco. Madame Morançais et Stéphane Le Foll ont validé l'opportunité de réaliser cette opération et qu'elle soit portée par leurs deux SEM respectives.

Madame Carron précise qu'une validation officielle du montage financier, intégrant les participations financières des deux collectivités, est attendue pour permettre à Solutions Eco et Cénovia de créer la SAS de portage.

6. RENOUELEMENT DU DECOUVERT ZAC DE MONNE

Monsieur Huet informe les membres du Conseil d'Administration que le découvert de la ZAC du Monné a été renouvelé en début d'année à hauteur de 800 K€. Le Conseil d'Administration prend acte de ce renouvellement.

7. PROPOSITION DE FIXATION DU TAUX DE PRET DU CREDIT AGRICOLE

Monsieur Huet présente les propositions de fixation du taux de prêt du Crédit Agricole. Le Conseil d'Administration décide de maintenir les conditions actuelles du prêt. il n'est donc pas donné suite aux propositions du Crédit Agricole.

[Cénovia, 41 rue L'Estérel, C.S 51 511, 72015 Le Mans Cedex 2 | RC Le Mans B 576 150 270]

| 5

- 8. MEMBRES DE LA COMMISSION DES MARCHES

Madame Carron indique que Monsieur Biencourt et Madame Morançais membres titulaires de la commission des marchés ne sont plus administrateurs de Cénovia. De nouveaux membres doivent donc être nommés pour pouvoir intégrer cette commission.

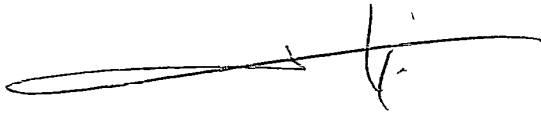
Ce sujet sera remis à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole la séance est levée à 14H20

Le prochain conseil d'administration aura lieu le 16 mai de 10H00 à 14H15

Le Président Directeur Général,

Jacques Gouffé



Un Administrateur

